

Vu pour être annexé à la délibération qui l'a  
 Arrêté le 16 Mai 2019

## 5. PLAN DE ZONAGE



**Tableau des emplacements réservés**

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface environ
1	Aménagement d'une voie d'accès	Commune	230m <sup>2</sup>
2	Aménagement d'équipements publics d'infrastructures	Commune	1320m <sup>2</sup>
3	Aménagement d'un parc de stationnement	Commune	3000m <sup>2</sup>
4	Aménagement d'équipements publics	Commune	16700m <sup>2</sup>
5	Aménagement d'une liaison piétonne	Commune	520m <sup>2</sup>
6	Aménagement d'une voie de contournement agricole	Commune	210m <sup>2</sup>
7	Extension du cimetière	Commune	2100m <sup>2</sup>
8-9	Aménagement d'une voie de contournement agricole	Commune	6900m <sup>2</sup>
10	Aménagement d'un chemin piéton	Commune	500m <sup>2</sup>
11	Poursuite de la voie publique rue de Paris	Commune	50m <sup>2</sup>
12	Aménagement d'une voie « verte »	Commune	2400m <sup>2</sup>

- Légende**
- Emplacements réservés
  - Périmètre de réciprocity agricole
  - Linéaire commercial
  - Trame "jardins" (LI51-23CU)
  - Haies protégées (LI51-23CU)
  - Espaces Boisés Classés

- Zonage**
- Ub: Coeur de Bourg
  - UC: Secteur d'habitat minier
  - Ucb: Bâti organisé en "blocs"
  - Ucl: Constructions rue de la Libération
  - Ucm: Cités minières résidentielles
  - Up: Zone d'habitat pavillonnaire
  - Ue: Zone urbaine d'équipement de la commune
  - Ux: Zone urbaine à vocation principale d'activités
  - 1AU: Zone à urbaniser (dominante habitat)
  - 1AUC: Zone à urbaniser (dominante commerciale)
  - 1AUX: Zone à urbaniser (dominante activités)
  - A: Zone agricole
  - N: Zone naturelle

